

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Date de la Convocation : 05/03/21

Date d'affichage : 05/03/21

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 11 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le onze mars à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animation à huis clos, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présents aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, PAYET Marie-Béatrice, VERNUSSE Céline, MARMIER Noëlle et WEBER Corine, MM. GABILLET François, GONNARD Pierre, POLONIA Joseph, TEPPE Sébastien, VARLET Geoffrey, CONTASSOT Pierre-Olivier et DREYFUS Eric.

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. CONTASSOT Pierre-Olivier été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4/02/2021
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commissions Communales
- Attribution d'un cadeau pour un agent
- ADIL de l'Ain – Subvention 2021
- Questions diverses

Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour et propose à l'assemblée délibérante l'ajout de délibérations « FSL – Fonds de solidarité pour le logement » et « Vente de parcelles appartenant à la Commune »

Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour

*** Approbation du Conseil Municipal du 4/02/2021**

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 4 février 2021 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des

* Compte-rendu de réunions

* Communauté de Communes :

✓ *CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE* :

M. BOYER Dominique, délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Conseil Communautaire qui a eu lieu le 22 février 2021 à Mézériat et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Transition écologique et alimentaire

- Convention avec l'ALEC 01 pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) sur le territoire de la Communauté de communes

- Aménagement du territoire et développement

- Convention avec la commune de VONNAS pour le remboursement par la Communauté de communes des frais générés par la présence de points lumineux dans la zone d'activités des Grands Varays II
 - Convention d'adhésion « Petites villes de demain » de Pont-de-Veyle et Vonnas

- Ressources humaines

- Modification du tableau des emplois
 - Création d'un emploi non-permanents à pouvoir dans le cadre d'un contrat de projet

- Tourisme

- Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un parc de trampolines

- Affaires générales

- Modification de la représentation de Crottet au sein de la commission « Services aux publics et aux familles »
 - Convention avec la Préfecture de l'Ain pour la télétransmission des actes

✓ *AIDE AU TRANSPORT DES PERSONNES AGEES* :

Mme MARMIER Noëlle, Adjointe, expose au Conseil Municipal le groupe de travail du 24 février dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Présentation du dispositif existant de la Communauté de Communes de la Veyle
- Présentation des dispositifs départementaux et du territoire de la Communauté de Communes de la Veyle,
- Fonctionnement et pratiques des communes.

Cruzilles : aide aux transports

Bilan sur 4 ans sur une population de 880 habitants (2018)

Année	2017	2018	2019	2020	
Nombre de bénéficiaires Sur Cruzilles	9	7	6	7	
Sur le territoire	142	127	149	147	
Evolution de la population entre 2013 et 2018 à Cruzilles			+ 1,2 %		
Evolution du nombre de bénéficiaires			- 22, 22 %		
Population touchée par l'aide aux transports			0,8 %		
Année	2017	2018	2019	2020	Moyenne sur 4 ans
Pourcentage de bénéficiaires ayant utilisé les bons de transport	44%	43%	33%	29%	37,33 %
Evolution du nombre de tickets utilisés	28,89 %	27,94 %	31 %	29 %	29, 21 %
Les dépenses	117 €	88 €	85 €	90€	Total 380 € sur 21254 €
En 2020	7 bénéficiaires A Cruzilles	2 seulement ont utilisé leurs tickets	Soit 29 %	Sur le territoire 80/147	Soit 58,15%

✓ SERVICES AU PUBLIC ET AUX FAMILLES :

Mme MARMIER Noëlle, Adjointe, expose au Conseil Municipal la réunion du 25 février à Vonnas.

• Le point sur les garderies

Deux associations qui regroupent neuf communes. Le tarif est à la demi-heure. Toute demi-heure entamée est facturée et due par la famille. Les inscriptions sont faites sur des tablettes jusqu'au mercredi 13h pour la semaine suivante. Il peut y avoir des inscriptions de dernière minute par la famille.

Le goûter est soit fourni par la famille, soit par l'association selon les sites.

Pour l'accueil périscolaire, douze communes gèrent elles-mêmes leur accueil. A Vonnas, c'est la Communauté de Communes. Il y a des locaux spécifiques pour l'accueil périscolaire.

Il faudra analyser toutes les données pour essayer de réajuster les tarifications car il y a beaucoup de disparité entre Pont-de-Veyle et Bords de Veyle.

○ Les mercredis

Trois sites : Laiz, Perrex et Vonnas. C'est soit une inscription à la journée, soit à la demi-journée avec ou sans repas. A Perrex, il y a eu une grosse baisse de la fréquentation. A Laiz, beaucoup d'espace extérieur et de salles à disposition. A Vonnas, pas d'accès à certaines salles ou cours à cause du COVID, mais des locaux spécifiques où les enfants peuvent afficher leurs travaux.

Les emplois au Centre de Loisirs sont précaires et il y a des difficultés à trouver des personnes pour les remplacer.

Faire revenir les enfants le mercredi dans les locaux scolaires n'est pas toujours bien perçu.

Au niveau du personnel, c'est l'association qui fait s'occuper de la gestion DRH. Le temps de repas est assuré par RPC.

Les inscriptions se font via le portail famille pour une période donnée, entre deux périodes de vacances scolaires.

Concernant le planning des animations, une réunion avec les animateurs pour définir les thèmes (activités manuelles, culinaires, sportives, scientifiques, etc.). Certaines activités

pourraient se mettre en place en lien avec l'école (Ex. : musique, sport...)

Les plannings, les menus et les activités sont affichés au Centre de Loisirs et sur Internet.

La problématique, c'est l'âge des enfants, ceux de 3/6 ans qui sont avec des plus grands.

○ Les vacances

Sur Pont-de-Veyle, c'est un accueil de loisirs itinérant. Certaines municipalités mettent à disposition des locaux (salles, terrains de sports et cantines) ; Cruzilles : hiver et printemps ; Saint Jean sur Veyle : juillet ; Grièges : Août : Laiz : à la Toussaint

Pas de service à Noël, ni la dernière semaine d'août où toutes les communes font le grand ménage avant la rentrée.

Le temps d'installation et la remise aux normes se fait le samedi. Ils apportent tous leur matériel. Lorsqu'ils arrivent sur le site, ils prennent des photos pour tout remettre en place. Dans les toilettes, ils condamnent les distributeurs et se servent du papier qu'ils apportent.

Les inscriptions sont à la semaine sur Pont-de-Veyle et à la journée sur Vonnas, ce qui permet aux familles d'avoir le choix aussi bien sur la durée du séjour que pour la thématique.

Les activités sont très différentes et adaptées à chaque tranche d'âge.

Les horaires : on peut déposer les enfants entre 7 h 30 et 9 h 00 et revenir les chercher à partir de 17 h 00 jusqu'à 18 h 30.

Aux grandes vacances, organisation de mini-séjours proches du milieu familial pour rassurer tout le monde. Aux petites vacances, accueil en moyenne 50 enfants et entre 80 et 90 aux grandes vacances.

Tarification fixe pour les jours normaux et augmentation si spectacles ou sorties. A Vonnas, il y a une réduction si c'est à la semaine. Le prix est modulé en fonction du quotient familial.

○ Les équipes d'animation

Il y a les permanents avec des contrats à l'année mensualisés, et des animateurs vacataires pour compléter au forfait à la journée. Le goûter est fourni les mercredis et les vacances. Depuis 2020, numérisation avec plaquettes.

✓ *PLUI :*

M DREYFUS Eric, Conseiller, expose au Conseil Municipal la réunion sur le PLUI dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Orientation Aménagement Programmé (OAP)
- Travail sur les bâtiments agricoles

*** Syndicats locaux :**

● SMIDOM :

Mme BIGOT Agnès, Conseillère, expose au Conseil Municipal la réunion du 5 février. Sur la plateforme de Saint-Jean-sur-Veyle, un aménagement de bureaux et de locaux concernant le stockage de déchets dangereux, ainsi qu'une vidéo surveillance seront mis en place. La déchetterie de Vonnas n'est pas assez fréquentée. Pour les cartons d'emballage, un chiffrage sera réalisé en 2021 pour connaître le coût des colonnes spécifiques à mettre en place et l'achat d'un camion supplémentaire pour le ramassage. Pour donner suite au résultat du concours de piles, il y a eu 5T158 pour 2 500 élèves dans 17 écoles. Les premiers sont Illiat avec 233 kg pour 67 enfants soit 3.47kg par enfant. La moyenne est de 2kg par enfant.

● Sytraival :

Mme BIGOT Agnès, Conseillère, expose au Conseil Municipal la réunion du 8 février. Le Sytraival gère 260 communes, soit 370 000 habitants. Une réalisation est en cours sur un nouveau guide de tri aux vues des extensions des consignes de tri du plastique au 1^{er} semestre 2022, seulement pour les emballages plastiques.

• Histoires et Patrimoine :

Mme VERNUSSE Céline, Conseillère, expose au Conseil Municipal la dernière réunion. L'année 2020 a été une année blanche. C'est pourquoi, il a été décidé que les cotisations de 2020 seront valables pour 2021. Une exposition sur les marchés et les foires du territoire de la Veyle est en cours d'élaboration. L'exposition Au Fil de la Veyle qui devait se dérouler actuellement, et reportée à une date ultérieure.

• Cantonaide :

Mme MARMIER Noëlle, Adjointe, expose au Conseil Municipal, la réunion du 6 mars à Pont de Veyle.

M Marquois a présenté sa commune et souligne qu'elle est directement concernée par son nombre de logements sociaux. Il remercie les élus pour leur présence et leur soutien.

M Lesueur a pris ensuite la parole pour présenter son association et ses activités.

○ Vacances solidaires

Dispositif pour les familles en difficulté pour faire partir des enfants en vacances à moindre frais. Partenaire : AFCV (Association Familiale des Centres de Vacances) 152 enfants sont partis depuis sa création en 2011. Pendant 4 ans, Cantonaide a été n°1 pour les départs en vacances. En 2019, 7 enfants sont partis à Giron et Jasseron, 4 familles concernées.

2020 a été une année blanche. Comment ça se passe ? En mars, il y a un catalogue des séjours proposés. Une campagne d'informations auprès des bénéficiaires, dans les CCAS et affichage dans les écoles. Pour en bénéficier, les familles doivent avoir des droits à la CAF et des bons vacances. L'association prend en charge les familles inscrites pour les accompagner dans leur démarche. Reste à charge 10% pour les familles et 30% pour un second départ. La gratuité n'est pas autorisée. Cantonaide peut aider à compléter le trousseau si besoin (sac de couchage et vêtements).

○ L'aide alimentaire

Kuehne Nagel : 22T (les palettes sont à aller chercher le jeudi) ; Super U : 27T de produits frais

Soient 49T de marchandises en tout.

En 2020, 107 familles aidées, mais le nombre est en baisse par rapport aux années précédentes.

1 colis sec une fois par mois de 34 kg et 1 colis frais une fois par semaine de 19 kg. Le jour de distribution est le mardi. 5T de marchandises sont redistribuées à certaines associations. En 2020, à Cruzilles, 26 colis ont été distribués dont 6 secs et 20 frais. Il y a 41 bénévoles à l'association, certaines communes donnent une subvention.

○ Projet

Une chaîne solidaire en partenariat avec le collège et les écoles pour des produits d'hygiène. Une collecte sera faite au sein des établissements. La chaîne de solidarité sera mise en place du collège jusqu'au château pour faire parvenir les produits récoltés.

La trésorerie de l'association se porte bien malgré la pandémie. Depuis 2019, la tendance est à la baisse pour les demandes d'aide, comme les demandes de transports.

Il y a quatre assistantes sociales à Pont de Veyle pour s'occuper des dossiers. Il y a des demandes en directe dans l'urgence par exemple pour du bois ou des denrées bien particulières qui sont traitées au coup par coup.

M Lesueur laisse sa place de président au bout de 17 ans. Il est chaleureusement applaudi pour son implication au sein de l'association.

Deux chauffeurs sont recherchés pour les palettes du jeudi après-midi.

La nouvelle présidente, Mme Corlay, souhaite venir se présenter dans toutes les communes lors d'un Conseil Municipal et pouvoir donner un organigramme des services sociaux.

* Commissions Communales :

• CCAS :

Mme DUFRESNE Anna-Maria, Conseillère, informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu l'approbation de tous les membres du CCAS, excepté une personne qui n'a pas répondu, à la validation de la délibération concernant l'aide financière pour le coiffeur aux habitants de Cruzilles-lès-Mépillat résidant à l'Hôpital de Pont-de-Veyle.

• Commission école :

Mme MARMIER Noëlle, Adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission école du 16 février.

○ Point sur la cantine

Une réunion a eu lieu avec les membres de la cantine, les prestataires, les maires de Cruzilles-lès-Mépillat et de Saint-André-d'Huiriat et les responsables de la commission écoles des deux communes. L'objectif principal de cette réunion est la mise en place de deux services pour améliorer le temps de midi et permettre aux enfants de prendre l'air un moment. Suite aussi à des soucis entre certains enfants de Saint André et la personne responsable du service cantine, un questionnaire a été distribué à toutes les familles pour faire le point sur les repas et le service. La synthèse de ces questionnaires a permis de voir quelles étaient les priorités. La question que l'on s'est posée, c'est de savoir comment améliorer ce temps de cantine. Le passage à deux services dans chaque commune permettrait de diminuer le bruit et de faire en sorte que les enfants bénéficient d'un temps de récréation à l'extérieur. Pour le bruit aussi, une étude va être faite sur des rosaces à isolation phonique pour le plafond. A Cruzilles-lès-Mépillat, le problème des petits qui arrivent les premiers et qui sont obligés d'attendre à table l'arrivée des plus grands nous semble vraiment à revoir. Après la visite du prestataire sur les lieux, un bilan a été fait afin de passer aux deux services dans chaque commune à partir de lundi. A Saint-André-d'Huiriat, une retraitée a été embauchée pour assurer la surveillance. A Cruzilles-lès-Mépillat, il est impossible d'embaucher quelqu'un en interne, donc une proposition a été faite à Madame Descharnes, retraitée qui s'occupe du cimetière avec Mme Marmier. La mise en place des deux services débutera la semaine de la rentrée. M Boyer voit pour le matériel nécessaire demandé par le prestataire afin d'assurer le bon fonctionnement.

○ 4^{ème} classe

Mme Gelet nous a fait part de la possibilité d'ouvrir une quatrième classe, à la suite des inscriptions pour la rentrée prochaine. A ce jour, nous n'avons pas encore le retour de l'Inspecteur d'Académie, qui se prononcera en juin. Il faut une étude globale (mobilier, cantine, salle de repos) sera effectuée pour l'année prochaine.

○ Garderie

Deux problèmes se posent aux vues des réflexions des parents :

Le temps que les enfants scolarisés à Saint-André-d'Huiriat passent dans le bus alors qu'ils sont comptabilisés à la garderie et qu'ils ne sont donc pas présents.

La révision des prix de la garderie pour une meilleure équité. Il a été décidé de comptabiliser les enfants qui prennent le bus à partir de 16h40. Un groupe de travail sera mis en place pour étudier la révision des tarifs de la garderie.

• Conseil d'école :

Mme MARMIER Noëlle, Adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs

au Conseil d'école dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Renouvellement de l'organisation du temps scolaire
- Prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2021
- Projets annulés ou à venir
- Nouvelle organisation du temps méridien
- Travaux réalisés à Saint André
- Question des parents
- Paroles données aux maires
- Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Le Conseil d'Ecole extraordinaire du 12 janvier 2018 a voté le retour de la semaine à 4 jours, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Cette organisation, effective depuis la rentrée de septembre 2018, était applicable pour trois années scolaires.

Il est demandé aux municipalités et au Conseil d'école de se positionner pour le maintien ou pas de cette organisation scolaire.

La municipalité de Saint-André-d'Huiariat a voté, lors du Conseil Municipal du 12 janvier 2021, pour le maintien de la semaine à 4 jours. La municipalité de Cruzilles-lès-Mépillat a également voté, lors du Conseil municipal du 14 janvier 2021, pour le maintien de la semaine à 4 jours. L'équipe enseignante a elle aussi voté pour le maintien de la semaine à 4 jours lors du Conseil des maîtres du 5 janvier 2021.

Ainsi, le conseil d'école extraordinaire du 18 janvier 2021 s'est positionné unanimement pour le maintien de la semaine scolaire à 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ces délibérations ont été transmises à Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale.

○ Prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2021

La directrice a contacté Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale au sujet des effectifs. Elle a fait remonter une prévision à 154 et nous sommes déjà à 163 élèves pour la rentrée de septembre. Il y a eu plusieurs arrivées non prévues en cours d'année et déjà beaucoup d'inscriptions de futurs Petits qui n'étaient pas inscrits sur les listes municipales. De plus, un lotissement de 15 lots est en cours d'aménagement sur la Commune de Cruzilles-lès-Mépillat et 8 lots sur la Commune de Saint-André-d'Huiariat. Aujourd'hui, nous sommes en dessous des seuils d'ouverture puisque les chiffres annoncés indiquent une moyenne de 27.17 pour un indicateur d'étude pour ouverture à 28.

Si de nouvelles inscriptions arrivent, une ouverture de classe sera à l'étude en juin. La municipalité de Cruzilles-lès-Mépillat se questionne sur le local qui pourrait accueillir une nouvelle classe.

○ Projets annulés ou à venir

A ce jour, les activités piscine, kayak, des sorties au théâtre et la classe découverte ont été annulées.

Sont maintenues à ce jour :

- Les sorties au Centre Eden pour les classes de PS/MS et MS/GS en mai.
- Une sortie à la Cave à musique le 6 avril pour les classes maternelles.

A été programmé en compensation de l'annulation de la classe découverte, un projet uniquement pour les CM2, axé sur la mission spatiale de Thomas Pesquet. Ce projet prendra vie en deux temps. Vendredi 5 mars, un intervenant d'Altec, proposera un atelier découverte de la programmation robotique à travers un défi inspiré des missions spatiales. Puis le 7 mai, les CM2 se rendront à Altec, à Bourg-en-Bresse, pour visiter une exposition découverte de 10 photographies réalisées par Thomas Pesquet. Ils seront ainsi amenés à saisir l'empreinte de l'Homme sur la planète, à comprendre l'aéronautique. Cette sortie sera suivie par un atelier découverte des notions d'orientation dans l'espace. Les élèves seront amenés à retrouver les sites photographiés par Thomas Pesquet à l'aide Google Earth. Les cm1 seront pris en charge par M. Preynat sur ces deux temps.

○ Nouvelle organisation du temps méridien

Parole donnée à Madame Bravant.

L'organisation ci-dessous, a été mise en place depuis lundi 22 février :

Pour Cruzilles-lès-Mépillat

- 1^{er} service de 11 h 45 (fin de matinée école) à 12 h 30 : pour les PS et les MS (des 2 classes)
- 2^{ème} service de 12 h 25 à 13 h 00 : pour les GS (des 2 classes) et les CP
- Les enfants sont surveillés par Mme Evelyn Descharne lorsqu'ils ne sont pas en train de manger.

Pour Saint-André-d'Huiriat

- 1^{er} service de 11 h 50 (fin de matinée école) à 12 h 30 : pour les CE1 et les CE2
- 2^{ème} service de 12 h 30 à 13 h 05 : pour les CM1 et CM2
- Les enfants sont surveillés par Mme Amandine Robin lorsqu'ils ne sont pas en train de manger et Mme Edith Journeau aide Mme Valérie Lardon au service.

Il est prévu que ce double-service soit en « test » jusqu'aux prochaines vacances. Il se peut que des changements soient apportés à l'organisation ci-dessus en fonction des besoins/dysfonctionnements constatés pendant cette période de test.

L'association de parents bénévoles de la cantine, le personnel, les parents qui ont déjà donné leur avis, trouvent que cette organisation apporte plus de calme et de sérénité pour tous. C'est globalement très positif. L'association de la cantine fera passer un questionnaire aux familles pour recueillir leur avis.

Pour donner suite à des difficultés de gestion de certains élèves lors des temps de cantine, l'association réfléchit actuellement à l'élaboration d'un contrat pour que les familles soient informées de ce qui se passe à la cantine. Ce contrat permettrait de créer davantage de lien et de communication entre cantine et famille. Il serait mis en place à la rentrée de septembre 2021.

○ Travaux réalisés à Saint-André-d'Huiriat

L'équipe enseignante tient à remercier la municipalité de Saint-André-d'Huiriat pour les travaux récemment réalisés. Ainsi, les portes d'entrée ont été changées, des volets roulants ont été installés à la salle de classe des CE1, un éclairage extérieur vers la porte d'entrée des CE1 et un tableau blanc a été acheté pour la classe des CM1/2.

○ Questions de parents

Municipalité Cruzilles-lès-Mépillat

Concernant le nouveau stationnement à Cruzilles-lès-Mépillat : En quoi cette nouvelle organisation du parking améliore-t-elle la sécurité ? Mme Marmier rappelle que cette nouvelle organisation fait suite à des demandes de parents et que celle-ci est en test. Une commission travaille toujours sur ce sujet actuellement. Il est d'ailleurs rappelé aux familles qu'elles ne doivent pas stationner le long de la route, vers les barrières.

Municipalité Saint-André-d'Huiriat

Concernant le lavage des mains de certains élèves semblent avoir les mains très abîmées. Serait-il possible que les élèves se lavent les mains à l'eau tiède (car actuellement, eau froide) ou utilisent un savon moins agressif ? M. Dubost annonce que le plombier est en attente d'une pièce. Les élèves vont donc bientôt pouvoir se laver les mains à l'eau chaude.

Question supplémentaire concernant les tarifs de la garderie.

Mme Marmier annonce qu'à partir du 1^{er} mars, les élèves arrivant de Saint-André-d'Huiriat par le car et inscrits à la garderie ne payeront plus la première demi-heure de garderie. Les tarifs sont en étude pour la rentrée de septembre 2021

Mme Marmier précise que la devise républicaine a été installée à l'école de Cruzilles-lès-Mépillat et que le Maire de Cruzilles-lès-Mépillat tient à être informé de tout cas COVID au sein de l'établissement.

• Commission fleurissement :

Mme MARMIER Noëlle, Adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission fleurissement du 5 mars.

○ *Point sur les plantations d'automne*

Les crocus : à voir pour l'an prochain pour les mettre dans la pelouse et peut-être les remplacer devant la mairie pour un massif de pensées, myosotis, tulipes et jonquilles. Dans les bacs et à la salle des fêtes ?

○ *Nouveaux lieux aménagés*

Le croisement à Lagnat. Comment peut-on le décorer et penser à l'arrosage. La route de Pont de Veyle doit être continuée à embellir avec une haie d'arbustes à fleurs comme à Cormoranche ? Le massif aromatique : quelles plantes à mettre dedans ?

○ *Entretien des massifs existants.*

A la salle des fêtes les gauras sont à biner et désherber ainsi qu'à La Croix de Lagnat et aux Quatre Vents.

○ *Amélioration à faire*

La planche « bonne route » est à changer de place pour la mettre en valeur. Pour bien la voir, il faut qu'elle soit éclairée par le soleil donc, où la placer ? Les 6 entrées du village : route de Pont de Veyle, la route d'Illiat, la route de Bey, la route de Cormoranche, la route de Saint André, la route de Laiz et la Bertillère.

○ *Fleurissement d'été*

Commande : où et quand ? Nombre de plants ? Ce qu'il faut changer ? Le massif de la Mairie, qu'est-ce que l'on y met dedans ?

• Commission Environnement, Cadre de vie et Voirie :

Mme WEBER Corine, Adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission environnement, cadre de vie et voirie du 10 février.

○ *Liste des producteurs*

La commission commence la séance par la liste des producteurs locaux établie par M Contassot.

○ *Projet alimentaire territorial*

Après plusieurs échanges avec l'association qui s'occupe de la cantine M Contassot a obtenu une réunion prévue le 17 février, afin de connaître leurs motivations pour ce projet et la mise en place de la loi Egalim en 2022. Il sera abordé également la question de la récupération des déchets.

○ *Hangar*

La réponse au Certificat d'Urbanisme étant positive pour la zone de construction du hangar, Mmes Weber et Bigot proposent de s'occuper du dossier de raccordement pour Enedis.

- *Un enfant, un arbre*

Préparation du projet : M POLONIA se propose d'établir des devis pour l'achat du

grillage. Mme Weber s'occupe des devis pour la table de pique-nique. M GONNARD recommande de se renseigner auprès des établissements Badin et Point Bois. M POLONIA s'occupe également des devis pour les arbres. La réflexion s'engage pour la mise en place et le choix de ces arbres (thème par année, listing avec choix laissé aux familles, mise en place sur le terrain...) à développer lors de la prochaine réunion.

- Commission Environnement, Cadre de vie et Voirie :

Mme WEBER Corinne, Adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission environnement, cadre de vie et voirie du 3 mars.

- *Projet alimentaire territorial*

Nous avons rencontré les responsables de l'association de la cantine le 17 février avec M Contassot afin de faire connaissance. Elles sont motivées par la mise en place de la loi Egalim en 2022 et intéressées par un soutien technique pour établir le cahier des charges. Une rencontre avec le prestataire sera organisée afin de connaître sa motivation.

L'association est également sensible à la bonne gestion des déchets mais ne participera pas au concours zéro déchet organisé par la Communauté de Communes. Ceci en raison de la mise en place du nouveau protocole de service à la cantine ? A revoir plus tard.

- *Marché de producteurs itinérant*

La date retenue pour Cruzilles-lès-Mépillat est le vendredi 30 avril de 16 h à 19 h. Pour l'instant, nous ne connaissons pas tous les producteurs qui seraient présents. Une rencontre avec Mme COGAN de la Communauté de Communes et avec Mme Gremy, Maire de Grièges, est prévue le 22 mars pour avoir plus de précisions notamment pour les branchements électriques à mettre à disposition.

Dates prévues :

19 mars Grièges
26 mars Saint-Genis-sur-Menthon
2 avril Saint-André-d'Huiriât
9 avril Saint-Cyr-sur-Menthon
16 avril Laiz
26 avril Chanoz-Chatenay
30 avril Cruzilles-lès-Mépillat
7 mai Saint-Julien-sur-Veyle
14 mai Biziât

- *Marché de Noël*

La date du 11 décembre est retenue et inscrite à l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Veyle. On pourra commencer à démarcher nos producteurs locaux.

- *Nettoyage du village*

Le contact a été pris avec Super U de Laiz qui nous fournira des gants, des sacs, des tours de cou et des stylos. Pour Leclerc, les inscriptions se font sur le site « Nettoyons la nature » mais le site n'est pas encore ouvert. En principe, cela se fait à l'automne.

- *Hangar communal*

Un rendez-vous est pris avec une agence d'ingénieries pour nous aider à monter les dossiers.

- *Photovoltaïque particuliers*

Nous avons rencontré Conseil Energie Plus pour un premier devis établi chez Mme

Weber et deux autres entreprises sont programmées afin de comparer les conditions. Un flyer de présentation va être préparé par la commission projet qui se réunira mercredi prochain.

○ *Une naissance, un arbre*

Nous avons rencontré le coach de l'équipe de baseball le 20 février et délimité le terrain. Un plan est distribué à chaque conseillers. Les devis sont en préparation et sont donnés à titre indicatif en attendant le vote du budget. L'idée soumise est de faire des hôtels à insectes, des nichoirs et des mangeoires pour les oiseaux. A voir avec les animations de la bibliothèque, avec M Monin et M Polonia.

○ *Questions diverses*

M Contassot nous rappelle que la liste des producteurs locaux est à consolider pour les futurs marchés.

• *Commission Projet :*

M VARLET, Adjoint, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission projet du 10 mars.

○ *Livret d'accueil pour les nouveaux habitants*

M Varlet propose de modifier le sommaire pour organiser les pages par rubriques, et de répartir ainsi les tâches :

La Commune :

Présentation (habitants, quartiers, situation géographique...) ; plan du village
Cruzilles au fil du temps (rapprochement avec Mépillat, grandes dates...)
Patrimoine local (Eglise, lavoirs, pigeonniers, alambic, empellement des sirs)
Intercommunalité (territoire, services, contact...)

Vie municipale

Conseil Municipal (élus, délégations...)
Commissions communales
Permanences mairie
S'informer (site, Panneau Pocket, Petit Cruzillard, bulletin municipal...
Location de salles (conditions, tarifs...)

Vie locale

Ecole (organisation, restaurant scolaire, garderie, inscription...); Bibliothèque (horaires, services, grainothèque...); marchés (printemps/automne, marché itinérant de la Veyle...); animations (Petit Saint Denis); Associations (contact); Circuits pédestres; Tourisme (hébergement...)

Vie de quartiers

Comité de quartier (fonctionnement, responsables, prérogatives...); règles de bon voisinage (nuisances, horaires bruits, chiens, moteurs...)

Vie économique

Artisans (contacts ...); Producteurs (Contacts...)

Vie pratique

Démarches administratives (carte d'identité, permis de construire...); gestion des déchets (Smidom, ramassage ordures, PAV...); transports (lignes de car, covoiturage...); santé (infirmières, médecins proches de Cruzilles-lès-Mépillat...); numéros utiles.

M Varlet présente un projet pour la présentation des pages intérieures, et propose la structure suivante : double page avec grande photo et titre sur la page de gauche ; mot d'un élu, paragraphe long rédigé, paragraphe court « plus d'infos » sous forme de liste

(complément du paragraphe long, liens...) et colonne pour mise en avant des infos utiles/pratiques (nom, adresses, horaires, dates...).

Le projet des points d'intérêts du village seront utiles pour ce projet. Mmes Weber et Marmier se proposent déjà de lister les points d'intérêt.

M Varlet propose de créer plusieurs pages, et de les envoyer au groupe par courriel avant de programmer la prochaine réunion de la commission.

- *Casiers en libre-service pour les producteurs*

Après avoir discuté avec les producteurs de Cruzilles-lès-Mépillat, M Varlet évoque les inconvénients du projet de magasin de producteurs (manque de disponibilité et de stock, coûts d'agencement et de fonctionnement élevés...), et l'alternative des casiers en libre-service. Les avantages : pas de personnel, ouverture 24h/24.

Les « casiers du coin » proposent 16 casiers non réfrigérés pour 599 € HT avec paiement depuis une application mobile. Le « Casier français » et « Nature O frais » proposent des modules de 24 à 48 casiers réfrigérés avec paiement par carte bancaire depuis un monnayeur, à partir de 10 000 € HT. L'exemple de la commune de Paulmy est évoqué : 240 habitants, aucun commerce, aménagement d'un lieu par la commune pour les producteurs (avec subvention DETR et intercommunalité pour 40 % du budget), achat et installation de casiers par les producteurs (avec subvention de la Chambre de Commerce). Le montant de l'investissement étant élevé, il est décidé dans un premier temps : d'évaluer l'intérêt des consommateurs au moyen d'un sondage (avec des questions du type : seriez-vous intéressé d'acheter des produits locaux à Cruzilles ? Si oui, de quelle façon, paniers livrés ou à récupérer, casiers en libre-service, marché ou magasin ?) ; d'étudier la fréquentation du marché itinérant de la Veyre et du distributeur automatique de pain ; de prendre contact avec la Communauté de Communes pour savoir s'il existe des subventions.

- *Sondage photovoltaïque pour les particuliers*

Mme Weber propose d'organiser un sondage pour connaître l'intérêt des habitants pour un projet photovoltaïque ciblant les particuliers (mise en relation avec des poseurs par l'intermédiaire de la Mairie, négociation d'un prix de groupage...) avant d'envisager l'organisation d'une réunion publique. Il est décidé de sonder la population au moyen d'un questionnaire distribué dans les boîtes aux lettres en même temps que le Petit Cruzillard de printemps (fin avril), et de profiter de ce questionnaire pour interroger les habitants sur leur intérêt pour les produits locaux. Ces deux sujets feront l'objet d'articles dans Le Petit Cruzillard.

- *Questions diverses*

M Varlet évoque le flyer des règles de bon voisinage, et indique qu'il souhaite le finaliser prochainement et le distribuer avec Le Petit Cruzillard.

- *Commission voirie :*

M POLONIA, 1^{er} Adjoint, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission voirie.

Il y a eu différents travaux un peu partout sur la commune. Sur la route de Foz, les travaux sont bientôt terminés.

Au lotissement les Quatre Vents, concernant les candélabres, une autorisation sera faite par la commune afin que les branchements soient finalisés. Les panneaux de la rue et de l'impasse ont été installés. Une réunion de chantier avec l'ancien lotisseur à la suite des problèmes des eaux avec inondation a eu lieu. Un courrier a été envoyé à tous les habitants de ce lotissement, afin de se retourner vers leurs constructeurs. Ce promoteur envisage d'acheter d'autres parcelles afin de construire cinq maisons.

Concernant le matériel technique, les devis ont été demandés.

Un devis a été demandé pour l'accès Tranchant, ainsi que pour le parking de l'école et celui derrière la salle associative.

- Commission logement :

Mme PAYET Marie-Béatrice, Conseillère, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission logement.

Madame Payet va rencontrer la SEMCODA, ils nous avertissent dès le départ d'un locataire, afin que l'on puisse soit leur proposer un nouveau locataire, soit avoir un visu sur les dossiers qu'ils peuvent proposer.

M Varlet a ajouté le formulaire de demande de logements sur le site de la commune.

* Délibérations

* Attribution d'un cadeau pour un agent

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose :

Afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'événements personnels de l'agent tels qu'une mutation doit sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau de départ à l'agent parti pour une mutation.

Le cadeau (matériel) sera d'une valeur de 341,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **VALIDE** le principe d'un cadeau offert à l'agent parti dans le cadre de son départ pour mutation pour un montant de 341,00 €

* ADIL de l'Ain – Subvention 2021

L'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) de l'Ain est un partenaire majeur de Cruzilles-lès-Mépillat dans la mise en œuvre de la politique de l'habitat communautaire depuis de nombreuses années.

Ainsi, l'ADIL de l'Ain accompagne Cruzilles-lès-Mépillat à travers notamment : l'information des usagers du territoire par le biais de permanences hebdomadaires assurées par un conseiller juriste.

Une subvention annuelle est allouée par Cruzilles-lès-Mépillat à l'ADIL de l'Ain. Le montant de la participation de Cruzilles-lès-Mépillat sollicité par l'ADIL au titre de 2021 est de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **VALIDE** la subvention allouée à l'ADIL de l'Ain au titre de 2021 d'un montant de 100,00 €

* Aide financière pour coiffeur

Le CCAS décide d'offrir chaque année un bon cadeau Noël – coiffure (coiffeur Monsieur Guy Foray de Pont de Veyle) à chaque habitant de Cruzilles-lès-Mépillat qui réside à l'EHPAD de Pont de Veyle.

Le montant attribué pour les hommes est de 18 euros

Le montant attribué pour les femmes est de 29 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **VALIDE** le montant attribué pour les hommes de 18 euros et pour les femmes de 29 euros

*** FSL - Fonds de Solidarité pour le logement**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de reconduction de la participation au Fond Solidarité Logement de la commune au Conseil Général pour l'année 2021 et ce à savoir 0,30 € par habitant. Il précise que la population légale de Cruzilles-Lès-Mépillat au 1^{er} janvier 2021 est de 889 habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de reconduire la participation de la commune au FSL et ce à hauteur de 0,30 € par habitant pour l'année 2021, soit un montant de 266.70 euros
- **Donne** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*** Proposition de vente de terrain communal**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de la vente de parcelles pour une surface de 3 hectares 94 à titre onéreux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à 4 voix POUR et 10 voix CONTRE :

- **Refuse** de vendre ces parcelles,

*** Demande de subventions - budget 2021**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande reçu par l'AFM Téléthon. Après prise de connaissance de ces demandes, le Conseil Municipal, à la majorité des voix décide de :

- Verser une subvention à l'AFM Téléthon, pour l'année 2021 ;

-> AFM TELETHON 50€

- Charge M. Le Maire, de signer tous les documents nécessaires à l'application de la délibération ci-avant mentionnée.

*** Questions diverses**

Problème d'assainissement :

Mme DUFRESNE Anna-Maria informe qu'elle a été interpellée par une habitante à la suite d'un problème d'assainissement. Il lui a proposé de se renseigner auprès du notaire qui a effectué l'acte d'achat de sa maison.

Espace jeux salle polyvalente :

Mme VERNUSSE Céline informe que les graviers autour des jeux des enfants sont sales (déjections d'animaux), et qu'une poignée d'un jeu est cassé. Les agents feront le nécessaire.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 8 avril 2021 à 19h30 à la salle d'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,

Le 11 mars 2021

Le Maire,

Dominique BOYER



